

DÉPARTEMENT DE TARN- GARONNE
COMMUNE DE FABAS

Maître de l'ouvrage

SAAV
478 rue de la Découverte
31670 LABEGE

OPERATION

PROJET DE LOTISSEMENT
"Les Jardins de Claux de Roux"

A19100	Programme des travaux	PA8
Janvier 2020		
Architecte	 M G S ARCHITECTES	GAY-SOUSTELLE & autres Scop ARL d'architecture 93, faubourg LACAPELLE – 82000 MONTAUBAN Tél : 05 63 91 04 90 agence@mgs-architectes.com
Bureau d'Études VRD	 Ingénierie Voirie & Réseaux	Agence de Moissac 47, rue de l'inondation 82200 MOISSAC Tél : 05 63 04 08 38 moissac@sogexfo.com Agence de Toulouse 20, rue du Sergent Vigné 31500 TOULOUSE Tél : 05 61 54 00 52 toulouse@sogexfo.com

A - GENERALITES

Le présent programme des travaux et les plans techniques annexés définissent les travaux de viabilité du lotissement à usage d'habitations « Les Jardins de Claux de Roux » à FABAS(82).

Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

Les surfaces, côtes, pentes et positions des ouvrages et branchements portées sur les plans sont données à titre indicatif. Le nombre des ouvrages est susceptible de varier en fonction des études techniques.

Les positions des accès et des branchements ne pourront être déplacées qu'après l'accord du lotisseur sans modificatif de l'arrêté autorisant le lotissement.

B - DESCRIPTION DES TRAVAUX ET OUVRAGES PROJETES

D'une manière générale, les travaux seront réalisés conformément aux plans ci-annexés.

1-VOIRIE

Les voies seront réalisées conformément au plan de composition PA4 et aux profils en travers type.

Les travaux se décomposent ainsi :

- * Etablissement de chaussée avec un trottoir et stationnement comprenant :
 - Une couche de fondation de 0,30 m d'épaisseur environ.
 - Une couche de base en grave concassée 0/20 de 0,15 m d'épaisseur.
 - Un revêtement enrobés 0/10 de 0,05m d'épaisseur pour la chaussée, les stationnements, les accès aux lots et les trottoirs,

Mise en place de bordures et marquages conformément aux profils en travers type.

Les constitutions de chaussée ci-dessus définies pourront être modifiées en fonction de l'étude d'exécution au profit d'une structure au moins équivalente. Le dossier d'exécution sera soumis à l'agrément des services techniques de la collectivité.

2-ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

L'assainissement de la commune étant en système séparatif, les réseaux du lotissement sont traités suivant le même principe.

Les réseaux d'assainissement et les branchements du lotissement seront réalisés conformément au plan d'assainissement n° PA8-a.

2.1 EAUX USEES

Le réseau eaux usées sera réalisé conformément aux prescriptions du service concessionnaire.

Les rapports d'essais et plans de récolement seront fournis après réalisation des travaux.

Le réseau du lotissement sera raccordé sur le réseau existant situé au sud de l'opération, sur la Route de Claux de Roux.

Les travaux comprennent :

- La fourniture et pose en tranchée de canalisations Ø 200 mm et Ø 160 mm en PVC-SN8.

- La construction de regards circulaires en béton Ø 1000 mm.
- La construction de regards de branchements particuliers d'eaux usées en PVC Ø 315 mm ou similaire.

2.2 EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales de la voirie et des parcelles seront collectées et transiteront par une noue de rétention (bassin à ciel ouvert paysagé, avec des pentes de talus à 2H/1V) avant d'être rejetées au fossé existant Route de Claux de Roux.

Les travaux comprennent :

- La fourniture et pose en tranchée de canalisations de diamètre conforme à l'étude hydraulique.
- La construction d'avaloir à grille de récupération des eaux pluviales
- La construction de regards circulaires en béton Ø 1000 mm.
- La construction de regards de branchements particuliers d'eaux pluviales en PVC Ø 400 mm ou similaire.

3- EAU POTABLE

Le réseau sera réalisé conformément au plan PA8-b et aux prescriptions du service concessionnaire.

Les travaux se décomposent ainsi :

- Fourniture et pose de canalisations PVC de diamètre Ø125, 75 ou 63mm.
- Raccordement au réseau situé sur la Route de Claux de Roux.
- Fourniture et pose de branchements particuliers comprenant un robinet d'arrêt avec bouche à clef, une canalisation en polyéthylène Ø 25 mm et une niche compteur

4- DEFENSE INCENDIE

La défense incendie sera assurée par un poteau mis en place à l'entrée de l'opération. Il sera de type SAPHIR de chez BAYARD ou équivalent et assurera un débit minimum de 30m³/h sous une pression de 1 bar.

Sa position figure sur le plan Pa8-b et sur le plan PA4 plan de composition

5- ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC

Les réseaux seront réalisés conformément au plan PA8-b et aux prescriptions du concessionnaire.

Le réseau de distribution d'énergie électrique aura pour origine un poste de transformation posé par le SDETG. La position du poste figure au plan PA8-b.

Le réseau d'éclairage sera raccordé à un coffret de commande avec horloge.

4.1 ELECTRICITE

Les travaux d'électricité comporteront :

- La mise en place des câbles souterrains posés en tranchées communes.
- La fourniture et pose des coffrets de branchement sur socle équipés de coupe circuit.

4.2 ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux d'éclairage publics comporteront :

- La mise en place des câbles souterrains posés en tranchées communes,
- La fourniture et pose de candélabres en acier galvanisé de 4 m de hauteur avec porte ventilée, surmontés de lanterne type Kazu de chez Comatelec ou similaire, équipés de lampes LED ou tout autre type de candélabre agréé par les services techniques de la collectivité.
- La mise à la terre des installations d'éclairage.
- Le raccordement au coffret d'éclairage public à mettre en place.
- La fourniture d'un rapport de contrôle de l'éclairage rédigé par un organisme après la réalisation des travaux.

6- TELECOMMUNICATION

Le réseau téléphone sera réalisé conformément au plan PA8-b et aux prescriptions du concessionnaire.

Le réseau de gaines téléphoniques aura pour origine le réseau existant sur la Route de Claux de Roux.

Les travaux se décomposeront ainsi :

- Mise en place de canalisation en souterrain en tranchées communes PVC 42/45 mm de distribution et PVC 25/28 mm pour les branchements.
- Confection de chambres de tirage L1T et L2T avec bornier.
- Fourniture et pose de regards de branchement de dimensions intérieures 0,30 m x 0,30 m environ

7 – AMENAGEMENT PAYSAGER

Les espaces verts seront réalisés conformément au plan de composition.

Les travaux se décomposeront ainsi :

- Plantations d'arbres à répartir le long des voies de circulation de type charme commun et orme (calibre 10 / 12 cm)
- Engazonnement (type prairie)

8 – ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères se fera au porte à porte. Le ramassage concerne les ordures ménagères et le tri sélectif et il s'effectuera suivant les prescriptions émises par le pôle environnement de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne.